

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Adopté

N° CD44

AMENDEMENT

présenté par
M. Barusseau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 5, après le mot :

« trajectoire »,

insérer les mots :

« de réchauffement ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, après le mot :

« trajectoire »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour corriger le bon intitulé de la Tracc